



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Absents excusés
Avec pouvoir : 2
Absents Non excusés : 1

L'an **deux mil vingt-quatre, le Dix Huit Septembre à dix-neuf heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. SAUVEZIE Dominique, M. DUPUY François, Mme BARBIERI Maryse, M. GRAVOUIL Michel, Mme LEFEVRE Christine, M AUGIER Arnaud, Mme BRUNETEAU Corinne, M. AUDARD Stéphane, M. SECQ Jérôme, Mme PETITFRERE Eugénie, Mme VAN DEN BESSELAAR PERALTA Angélique.

Étaient absents excusés avec pouvoir :

M. LABOUBEE Bernard donne pouvoir à M. SAUVEZIE Dominique, Mme LABOUBEE Marie-José donne pouvoir à Mme Lise MATTIAZZO.

Absent Non Excusé : M. GODRIE—AUDOUIN Jacques.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme LEFEVRE Christine

Ordre du jour

- Approbation du Compte rendu du 17 Juillet 2024,

Délibérations :

Finances :

2024-18-09-01 – Approbation d'une Décision Modificative N°01,

2024-18-09-02 – Approbation de l'Exonération de CFE pour les professions libérales de santé,

Administration :

2024-18-09-03 – Avis Concernant une autorisation d'ouverture pour activité d'élevage non professionnel.

Décisions du Maire.

Informations et Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance de Conseil Municipal à 19h30, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Elle demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal le rajout d'une délibération à l'ordre du jour, concernant l'Approbation de la Maitrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de locaux pour professionnels de santé. **Délibération 2024-18-09-03– Approbation de la Maitrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de locaux pour professionnels de santé.**

Avis Favorable des membres du Conseil Municipal

Approbation du compte rendu de la séance du 17 Juillet 2024

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Compte rendu adopté

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'elle va débuter le conseil Municipal par les Informations afin de justifier sa requête concernant le rajout de la **délibération 2024-18-09-03**
Approbation de la maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de locaux pour professionnels de santé.

Informations :

Ω Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par des professionnels de santé qui souhaitent s'installer sur la commune à savoir : un Masseur-Kinésithérapeute, un Chirurgien-Dentiste et un Orthodontiste et que nous devons donc prévoir des aménagements de locaux situés Place du Champ de Foire, de ce fait nous devons approuver la délégation de la maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de locaux pour professionnels de santé. Elle précise que la commune prend en charge l'aménagement des locaux et les professionnels de santé l'équipement.

Ω Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a rencontré la présidente et la trésorière du Club des Bruyères afin de leur soumettre trois propositions de nouvelle salle pour leurs rencontres hebdomadaires.

- 1^{ER} Proposition : La salle des Fêtes,
- 2 -ème Proposition : Partager avec les chasseurs la salle de la Maison Associative situé 60 Route de St Yzan,
- 3 -ème Proposition : Le local de la gare après déménagement du cabinet infirmiers.

Après discussion, le Club des Bruyères a opté pour le local de la Gare.

Ω Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'avec Monsieur SAUVEZIE Dominique ils ont rencontré Monsieur SALMON Laurent Chef de projet Villages d'Avenir qui leur a proposé de créer une nouvelle fiche action « Aménagement de locaux pour professionnels de santé » afin de pouvoir bénéficier d'un maximum d'aides concernant ce projet.

Après avoir exposé le projet, Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le vote de la délibération :

2024-18-09-04– Approbation de la Maitrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de locaux pour professionnels de santé.

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que des professionnels de santé souhaitent s'installer sur la commune de Bussac-Forêt.

Nous devons donc prévoir des aménagements de locaux situés Place du Champ de Foire, de ce fait nous devons approuver la délégation de la maitrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de locaux pour professionnels de santé.

Madame le Maire propose le Cabinet Architecture Dimension sis 1 rue de l'Alouette 17 800 PONS
Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de conclure un contrat de maitrise d'œuvre avec le Cabinet Architecture Dimension représenté par Monsieur ARCHAMBEAU François.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

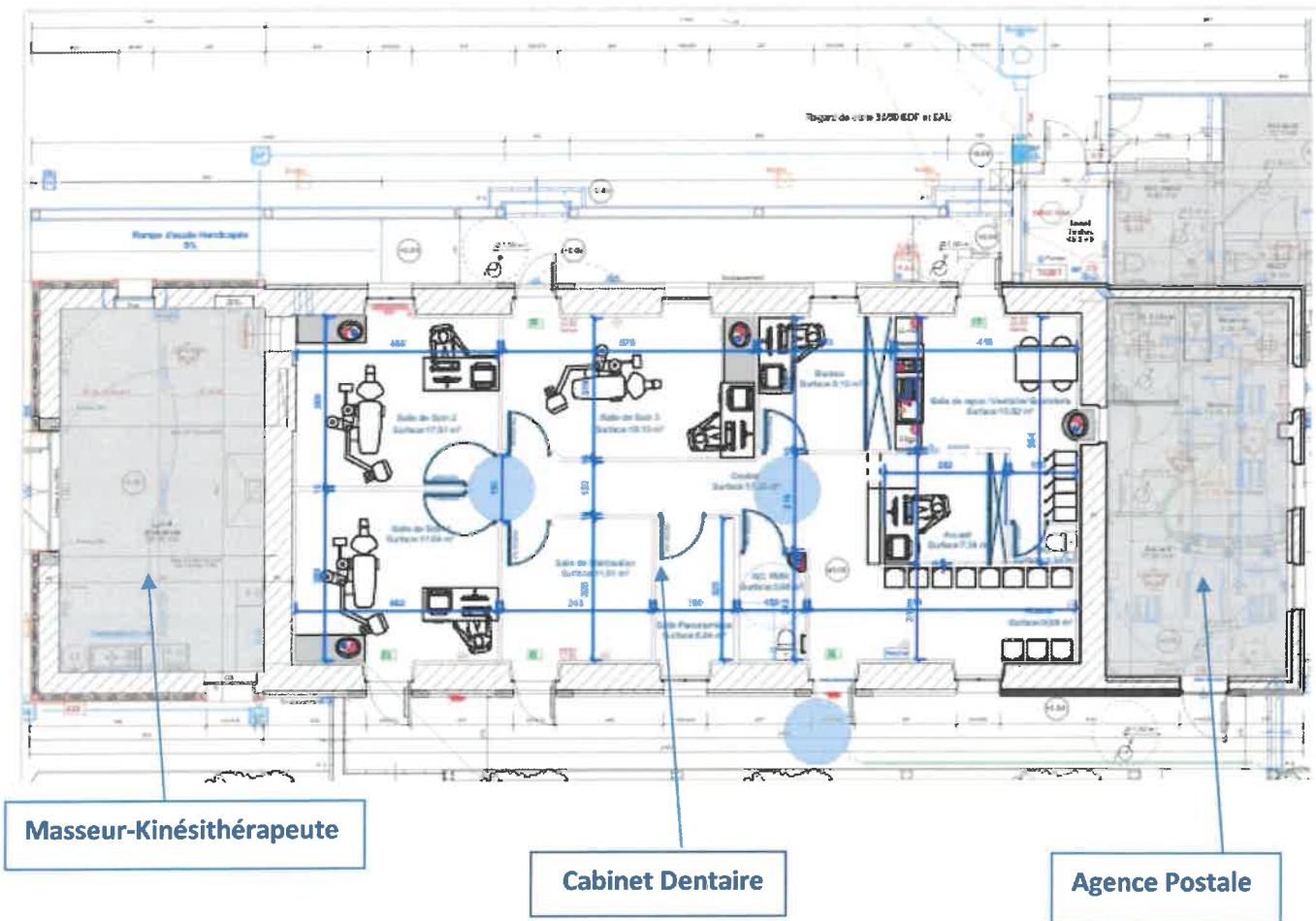
Approuve la conclusion de contrat de maitrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de locaux Place du Champ de Foire pour professionnels de santé avec Cabinet Architecture Dimension sis 1 rue de l'Alouette 17 800 PONS représenté par Monsieur ARCHAMBEAU François,

Charge Madame le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents concernant cette maitrise d'œuvre,

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une première ébauche du projet d'aménagement du cabinet dentaire qui a été proposé par le cabinet Architecture Dimension représenté par Monsieur ARCHAMBEAU François.



Question de Monsieur AUDARD Stéphane : Avons-nous un engagement écrit ?

Réponse de Madame le Maire : Nous avons reçu un courrier d'engagement à louer et s'installer de la part du Chirurgien-Dentiste et de l'orthodontiste après travaux d'aménagement. Ils prévoient une installation au 1^{er} Septembre 2025.

Madame le Maire poursuit les informations :

Ω Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 16 Octobre 2024 avec Monsieur SALMON Laurent Chef de Projet Village d’Avenir nous rencontrons la repreneuse du Commerce VIVAL, Madame LAPORTE afin de l’accompagner dans ses différentes démarches administratives.

Ω Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis le 1^{er} Août 2024 la borne de recharge est en service Place du Champ de Foire.

Ω Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en accord avec le Conseil Départemental elle a signé un arrêté modifiant les limites des agglomérations, sur les routes départementales de la Commune de Bussac-Forêt.

DESIGNATION	N° DE VOIES	REPÈRES KILOMÉTRIQUE ET GÉOGRAPHIQUES	COMMUNE	NOM DE L'AGGLOMERATION
Route de Bédénac Route de Montendre	RD 145	Du PR 93+220 Au PR 94+480	BUSSAC-FORET	BUSSAC-FORET
Route de Blaye Route de la Cimenterie	RD 157	Du PR 03+421 Au PR 04+537	BUSSAC-FORET	BUSSAC-FORET
Route de Saint-Yzan Route de Polignac	RD 256	Du PR 06+664 Au PR 07+541	BUSSAC-FORET	BUSSAC-FORET
Lugéras	RD 256	Du PR 02+505 Au PR 03+145	BUSSAC-FORET	LUGERAS

Madame le Maire précise que Lugéras était un lieu-dit, qu'il ne dépendait que du Département et que l'entretien des voiries et des abords étaient à leur charge.

Elle informe les membres du Conseil Municipal que désormais Lugéras étant classé en Agglomération l'entretien des bas-côtés (trottoirs et fossés) sera de la compétence de la commune. La voir restant de la compétence du Département.

Ω Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission CCAS se réunira le 26 Septembre 2024 afin d'organiser le repas des aînés du dimanche 24 Novembre 2024.

Délibérations

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que suite à la position de la chambre régionale des comptes la Direction Générale des Finances Publique (DGFIP) nous a informer en Avril 2024 (les budgets étaient votés) que jusqu'à présent le SDEER a été considéré (à tort) comme un prestataire de services des collectivités membres auxquelles il facturait ses prestations (relation client/fournisseur) et que désormais il faudra considérer les versements requis par ce syndicat comme des appels de fonds auprès d'un membre.
En conséquence, le comptable public nous demande d'effectuer une Décision Modificative afin de transférer les fonds initialement prévus en investissement en fonctionnement.

2024-18-09-01– Approbation d'une Décision Modificative N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 Abrégée,

Vu le budget de la Commune de Bussac-Forêt,

Madame le Maire, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de la Commune de Bussac-Forêt de l'exercice 2024 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2152 (21) - 194 : Installations de voirie	-40 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-40 000,00
	-40 000,00		-40 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-40 000,00		
60612 (011) : Énergie – Électricité	40 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	-40 000,00	Total Recettes	-40 000,00

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que les communes à fiscalité propre peuvent, sur délibération, accorder une exonération totale de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires remplissant certaines conditions, pendant deux à cinq ans à compter de l'année suivant celle de leur établissement
Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'exonérer les professions libérales de santé de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

2024-18-09-02– Approbation de l'Exonération de Cotisation Foncière des Entreprises CFE pour les professions libérales de santé.

Madame le Maire de Bussac-Forêt expose aux membres du conseil municipal les dispositions de l'article 1464 D du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

Elle précise que la décision du conseil peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble des catégories de praticiens concernés.

Vu l'article 1464 D du code général des impôts,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises : les médecins, les auxiliaires médicaux, les vétérinaires

Fixe la durée de l'exonération à 3 ans,

Charge Madame le Maire ou son 1er Adjoint de notifier cette décision aux services préfectoraux

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que par courrier le service Vétérinaire, Santé et Protection des Animaux nous a informé qu'une demande de certificat de capacité et d'autorisation d'ouverture est parvenue dans leur service de la part d'un habitant de la commune pour une activité d'élevage non professionnel d'espèces non domestiques.

Cette demande sera étudiée lors d'une session de la commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, réunie en formation « Faune Sauvage Captive » dont la date n'est pas encore fixée.

En cas d'avis favorable, le requérant sera autorisé à détenir des reptiles à son domicile.

Madame le Maire précise qu'un tel établissement est classé réglementairement par le Code de l'Environnement en catégorie 1 car il est susceptible de détenir des espèces potentiellement dangereuses comme des couleuvres ou des boas.

Le Préfet recueille l'avis de la collectivité intéressée.

Nous devons nous prononcer par décision du Conseil Municipal dans un délai de quarante-cinq jours, à compter de la réception du courrier soit le 06 Août 2024.

Faute de réponse dans ce délai, les avis sont réputés favorables (article R.413-15 du code de l'environnement)

Madame le Maire procède à un tour de table afin de recueillir l'avis de chaque membre du Conseil :

Monsieur Jérôme SECQ : Contre

Madame LEFEVRE Christine : Pour

Monsieur SAUVEZIE Dominique + Pouvoir de Monsieur LABOUBEE Bernard : Je m'abstiens

Monsieur AUDARD Stéphane : Je m'abstiens

Madame PERALTA Angélique : Contre
Madame PETITFRERE Eugénie : Je m'abstiens
Monsieur GRAVOUIL Michel : Contre
Monsieur AUGIER Arnaud : Contre
Madame BRUNETEAU Corinne : Contre
Madame BARBIERI Maryse : Contre
Monsieur DUPUY François : Contre
Madame le Maire + Pouvoir de Madame LABOUBEE Marie José : Contre

2024-18-09-03- Avis Concernant une autorisation d'ouverture pour activité d'élevage non Professionnel

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que par courrier le service Vétérinaire, Santé et Protection des Animaux nous a informé qu'une demande de certificat de capacité et d'autorisation d'ouverture est parvenue dans leur service de la part d'un habitant de la commune pour une activité d'élevage non professionnel d'espèces non domestiques.

Cette demande sera étudiée lors d'une session de la commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, réunie en formation « Faune Sauvage Captive » dont la date n'est pas encore fixée.

En cas d'avis favorable, le requérant sera autorisé à détenir des reptiles à son domicile.

Madame le Maire précise qu'un tel établissement est classé réglementairement par le Code de l'Environnement en catégorie 1 car il est susceptible de détenir des espèces potentiellement dangereuses comme des couleuvres ou des boas.

Le Préfet recueille l'avis de la collectivité intéressée.

Le conseil Municipal, après avoir procédé au vote : Pour : 1 Contre : 9 Abstentions : 4

Donne un avis Défavorable

Charge Madame le Maire ou son 1er Adjoint de notifier cette décision aux services préfectoraux

Décision du Maire suivant Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2024-07 N°01 Devis DEFIB HEART

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de l'achat d'une batterie pour le défibrillateur du Stade pour un montant de **653,64€ TTC**.

2024-07 N°02 Devis MILAN

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de MILAN Edition, concernant le renouvellement des abonnements des revues pour enfants mis à disposition à la bibliothèque pour un montant de **107,00€ TTC**.

2024-07 N°03 Devis Objet Rama

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis d'Objet Rama concernant l'achat de casquettes pour les enfants de l'école Elémentaire pour un montant de **309,76€ TTC**.

2024-07 N°04 Devis SAS BRISSON Couverture

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de la SAS BRISSON Couverture concernant des travaux de plomberie pour l'école Maternelle pour un montant de **105,60€ TTC**.

2024-07 N°05 Devis OBYO Groupe

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de la société OBYO Groupe, concernant l'achat des produits d'entretiens de nos bâtiments communaux pour la période Septembre 2024 à Février 2025 pour un montant de **3 217,25€ TTC**.

2024-07 N°06 Devis IMP Imprimerie

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de l'imprimerie IMP à Cavignac, concernant la réalisation d'affiches pour le marché nocturne du Vendredi 30 Août 2024 pour un montant de **327,60€ TTC**.

2024-08-N°01 Devis MANUTAN COLLECTIVITES

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de MANUTANT Collectivités, concernant l'achat de gobelet sans BpA, sans substances nocives pour la cantine de l'école Maternelle pour un montant de **239,48€ TTC**.

2024-08-N°02 Devis MATERIAUX NORD BLAYAIS

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de MATERIAUX NORD BLAYAIS, concernant l'achat de dalle de plafond acoustique pour l'école Maternelle pour un montant de **615,86€ TTC**.

2024-08-N°03 Devis SIGNALS

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de SIGNALS concernant l'achat de panneaux réglementaires RGPD et CNIL pour un montant de **181,68€ TTC**.

2024-08-N°04 Devis LOCATOUMAT

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de LOCATOUMAT, concernant la location du camion nacelle du 25/11/2024 au 27/11/2024 pour un montant de **838,15€ TTC**.

2024-08-N°05 Devis LOCATOUMAT

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de LOCATOUMAT, concernant la location du camion nacelle du 13/01/2025 au 15/01/2025 pour un montant de **838,15€ TTC**.

2024-08-N°06 Devis SARL Eric TAILLEUR

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de la SARL Eric TAILLEUR concernant la pose d'une pompe à chaleur suite à diagnostic dans le local de PETIT A PETIT pour un montant de **4 889,52€ TTC**.

2024-08-N°07 Devis SARL Eric TAILLEUR

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de la SARL Eric TAILLEUR concernant la remise en état des deux splits du local de chasse pour un montant de **1 623,05€ TTC**.

2024-08-N°08 Devis GARANDEAU Matériaux Montendre

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de GARANDEAU Matériaux Montendre concernant l'achat de dalle acoustique pour l'école Maternelle pour un montant de **612,54€ TTC**.

2024-08-N°09 Devis ASSOCIATION RIBAMBELLES

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le devis de l'association Ribambelles concernant le service périscolaire pour un montant de **17 920,00€ TTC**.

Questions diverses :

Monsieur SECQ Jérôme : Je constate de plus en plus de pollution sur la BF 18, déchets plastiques, bois, mousse, etc... qui provient très certainement de l'entreprise de recyclage.

Réponse de Madame le Maire : Je vais reprendre contact avec l'entreprise afin de leur signaler.

Madame LEFEVRE Christine : Il y a des rats dans les poubelles !

Réponse de Madame le Maire : Cela est de la compétence de La Communauté des Communes de Haute Saintonge.

Monsieur SAUVEZIE Dominique : Communique sur l'avancement des travaux du 60 Route de St Yzan, il précise que les menuiseries doivent être posées prochainement et que l'assainissement est en cours de réalisation.

Il fait part de sa présence afin de représenter Madame le Maire, le Mardi 17 Septembre 2024 à la cérémonie d'inauguration du centre interrégional de formation de la direction interrégionale des services pénitentiaires de BORDEAUX, sur le domaine du centre de détention de Bedenac. Il précise que ce centre est réservé uniquement aux services pénitentiaires de Bordeaux.

Madame le Maire : Annonce aux membres du Conseil Municipal le départ de Madame la Sous-Préfète de Jonzac ainsi que du directeur de Heidelberg Materials France (CALCIA).

Madame PERALTA Angélique : Demande qu'une nouvelle note d'information soit diffusée auprès des parents d'élèves concernant le nouveau fonctionnement du restaurant scolaire.

Madame PETITFRERE Eugénie : Informe que le Conseil Municipal des Jeunes a dû reporter la soirée cinéma initialement prévu le 27 Septembre 2024 au Vendredi 25 Octobre 2024. Elle précise que le conseil municipal des jeunes travaille actuellement sur le bulletin municipal des Jeunes.

Question de Monsieur DUPUY François : Est-il prévu de faire un bulletin municipal de la commune cette année ? Il précise que beaucoup d'administrés le lui réclament.

Réponse de Monsieur AUGIER Arnaud : Je veux bien m'en occuper à condition d'avoir les informations nécessaires ainsi que les différents articles et photos.

Réponse de Madame le Maire : Nous allons refaire un bulletin municipal. Elle propose de fixer immédiatement une date afin de réunir la commission et de créer un bulletin municipal avant la fin de l'année. Après concertation des membres de la commission, la date du Lundi 30 Septembre à 18h00 est retenue.

Monsieur GRAVOUIL Michel : Alerte sur le fait que la plupart des communes voisines terminent leur deuxième passage d'épareuse sur les pistes ! Il interpelle Monsieur DUPUY François afin de savoir s'il est prévu de boucher les trous sur certaines pistes.

Réponse de Monsieur DUPUY François : Pas pour le moment, mais cela peut être envisageable.

Monsieur DUPUY François : Annonce avoir rendez-vous avec la conseillère Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Saintes-Bedenac concernant l'accueil d'une personne en Travail d'intérêt Général (TIG) à compter du 30 Septembre 2024. Il informe qu'il doit se rapprocher du SPIP33 à propos de l'accueil d'une autre personne en Travail d'intérêt Général (TIG).

Madame BARBIERI Maryse : Communique les effectifs de la rentrée scolaire 2024/2025 : 132 enfants sont scolarisés, 41 enfants à l'école maternelle et 91 à l'école élémentaire.

Elle fait part, suite à la mutation de Madame Peggy BASSINY, de la nomination de Madame Mélissa MILLET au poste de directrice de l'École Élémentaire ainsi que de la nomination par intérim de Madame Charlotte PREVOST au poste de directrice de l'École Maternelle suite à la mise en place du temps partiel thérapeutique de Madame DE LIGT Valérie.

Elle porte à connaissance les effectifs suivants :

Inscription à la garderie pour l'année 2024/2025 : 23 Enfants de Maternelle, 77 Enfants d'Elémentaire soit un total de 100 Enfants.

Elle précise que tous les enfants ne sont pas présents en même temps à la garderie.

Inscription à la Cantine pour l'année 2024/2025 : 27 Enfants de Maternelle, 79 Enfants d'Elémentaire soit un total de 106 Enfants.

Inscription pour le Bus Scolaire : 6 Enfants de Maternelle, 10 Enfants Elémentaire, 2 Collégiens et 6 Lycéens soit un total de 24 Enfants.

Elle fait savoir que nous allons recommander sur le nouveau fonctionnement du restaurant scolaire malgré le fait que cela soit déjà stipulé sur le règlement intérieur.

Madame le Maire rappelle que désormais nous achetons nos denrées en fonction du nombre d'enfants inscrit à la cantine, et que nos commandes sont effectuées 15 jours à l'avance. Elle précise que nos menus sont élaborés par une diététicienne et qu'ils sont beaucoup plus variés que précédemment.

Réponse de Madame PERALTA Angélique : J'ai moins de plaintes à la maison !

Réponse de Madame BARBIERI Maryse : Il semble que les enfants soient contents et nous avons de bon retour de la part des parents.

Madame BARBIERI Maryse annonce l'arrivée d'une nouvelle ATSEM Madame Karine DUCHIRON à l'école Maternelle depuis le 1^{er} Septembre 2024. Celle-ci remplacera Madame Martine LORIOT, qui part à la retraite le 1^{er} novembre 2024 après 16 ans de services.

Elle précise que concernant la garderie nous travaillons en partenariat avec « Bouges tes Vacances ». Un des animateurs est présent dans le bus scolaire matin et soir.

Elle informe que les enfants de CE2, CM1 et CM2 sont allés en voyage à Paris le 05 septembre 2024 à l'occasion des Jeux Paralympiques, et qu'ils ont assisté à un match de tennis fauteuil.

Monsieur DUPUY François : Informe que les trous ont été bouchés sur les routes avant le « point à temps » prévu la semaine prochaine. Il alerte sur le fait qu'il y a quelques problèmes de voisinage, de chiens qui aboient et de nuisance sonore récurrente dans la commune.

Réponse de Madame le Maire : Nous avons fait des courriers.

Monsieur DUPUY François : Il précise que concernant le Marché Nocturne cela était très bien organisé et que le monde était au rendez-vous ! Il souhaite remercier tout particulièrement un de nos agents, Monsieur MEYNARD Vincent pour son investissement lors de cette soirée.

Madame le Maire souligne que c'était le seul agent technique de la commune qui a travaillé lors de la soirée.

Madame le Maire : Informe les membres du Conseil Municipal que les décos de Noël seront installées la dernière semaine de Novembre.

Elle annonce qu'une animation décoration du sapin de Noël et Crédation de la lettre au Père Noël est programmée pour le Mercredi 04 Décembre toute la journée à la bibliothèque.

De plus, elle signale qu'actuellement il y a une très belle exposition de peinture d'une habitante de la commune, à la bibliothèque, et qu'un vernissage a eu lieu le Jeudi 12 Septembre où environ 70 personnes étaient présentes. Elle invite les membres du Conseil Municipal à se rendre à la Bibliothèque afin de voir l'exposition et de choisir une peinture pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20h55**

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au **Mercredi 16 Octobre 2024**

À la salle de la Mairie.

Secrétaire de Séance
Madame LEFEVRE Christine

Madame le Maire,
Madame Lise MATTIAZZO

